

Des rivières aux richesses insoupçonnées !

La Malaise prenait autrefois naissance au fond de Blocry sur le territoire de Louvain-la-Neuve, près de l'ancienne ferme de la Malaise. Aujourd'hui, elle prend sa source au lac de Louvain-la-Neuve. Elle traverse ensuite le Bois des Rêves où elle verse ses eaux dans le Ry Angon. Celui-ci se jette dans la Dyle aux environs de la gare à Mousty. Le Blanc-Ry, né de plusieurs sources dans le bois de Lauzelle, se jette dans la Dyle à hauteur de Limelette après avoir traversé les étangs de « Hurlevant » et le quartier de Blanc-Ry.



La vallée de la Malaise en aval du lac de Louvain-la-Neuve

Des eaux de qualités variables

La Malaise possède des eaux de qualité moyenne. Cette qualité est affectée directement par la qualité des eaux du lac elle-même conditionnée par la qualité des eaux de ruissellement de Louvain-la-Neuve. En effet, Louvain-la-Neuve est une ville atypique à de nombreux égards et notamment en terme d'épuration. Elle dispose d'un double réseau : l'un pour les eaux usées (envoyées à la station d'épuration de Basse-Wavre via un collecteur) et l'autre pour les eaux de pluies. Toutes les eaux de pluies recueillies à Louvain-la-Neuve sont envoyées vers le lac qui

s'écoule ensuite dans la Malaise. Ce double réseau présente des avantages évidents dans la gestion des eaux de pluies mais rend plus sensible la qualité des eaux. Ainsi celle du lac et donc de la Malaise, peut être affectée par les raccordements erronés des eaux usées sur le réseau d'eau de pluie, des rejets par les particuliers dans les avaloirs, etc. Le Blanc-Ry présente une qualité des eaux excellente. Son parcours, situé en grande partie en zones boisées, le met à l'abri de pollutions excessives.

Les poissons de la Malaise et du Blanc-Ry

Dans les eaux de la Malaise, on dénombre 2 espèces de poissons : l'épinoche et le gardon. Ceci témoigne de la qualité moyenne des eaux de la Malaise. On pourrait imaginer l'établissement d'une population de truites fario car la diversité des milieux aquatiques de la Malaise y est propice. La présence du chabot et de la truite fario dans les eaux du Blanc-Ry nous indique une bonne qualité de ses eaux. Le chabot fait partie des espèces protégées à l'échelle européenne par le programme Natura 2000 qui s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent.



Le gardon, espèce commune (20-35 cm)



Le chabot, poisson protégé (10-15 cm)



Le lac de Louvain-la-Neuve

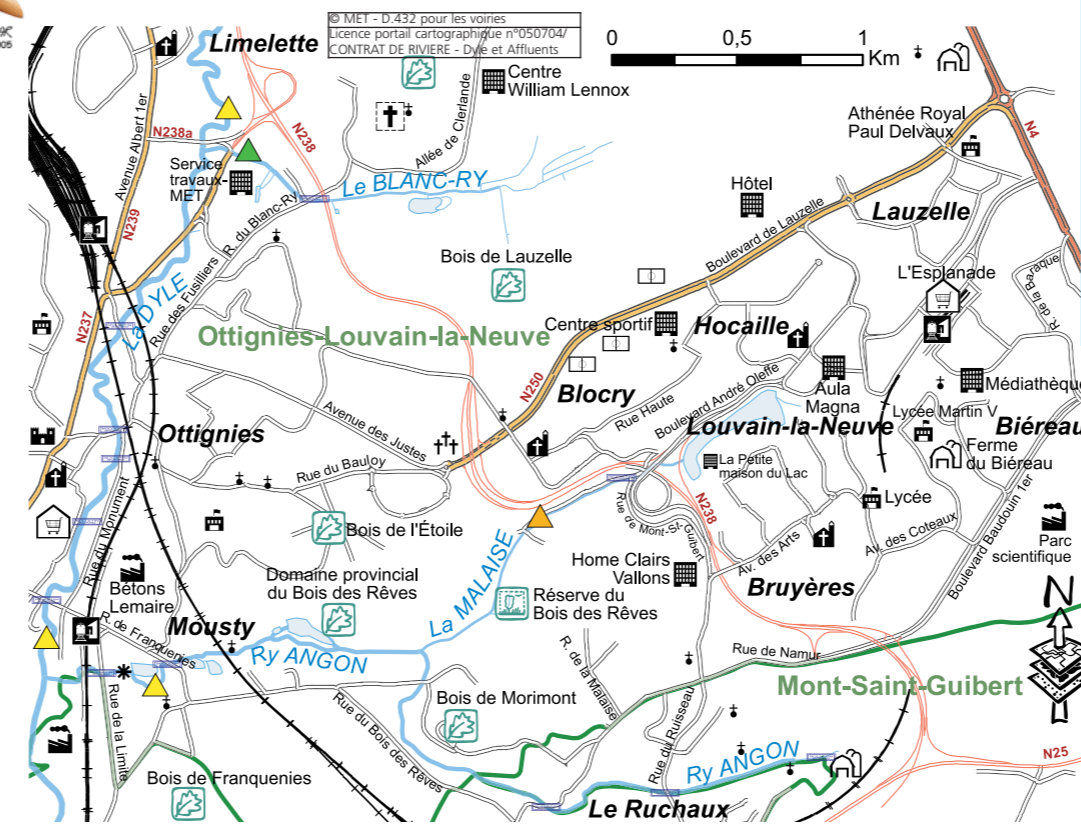


Un peu d'histoire

Le sens originel du mot Malaise proviendrait de l'ancien français et signifierait 'mauvaise pâture communale'. Auparavant, la Malaise était prolongée en amont par le coulant d'eau de la Baraque, venant de Corroy-le-Grand. Ce petit ruisseau traversait la campagne de Blocry, à l'emplacement actuel du lac de Louvain-la-Neuve, pour se perdre dans les prés de la Malaise. Ce lac est, au départ, un bassin d'orage destiné à régulariser les eaux de la Malaise. En aval, les eaux charriées par la Malaise et le Ry Angon forment l'étang du Bois des Rêves qui a pris la place d'une zone marécageuse. Au début de 1970, la ville d'Ottignies se porta acquéreur de cette zone verte pour ensuite la rétrocéder à la Province du Brabant wallon qui y aménagea le Domaine provincial du Bois des Rêves. Le Blanc-Ry, 'ruisseau blanc' du wallon ri, alimentait la corroierie Mercier et faisait fonctionner un bélier hydraulique (pompe pneumatique) fournissant les réservoirs du château de Saint Jean des Bois. (d'après Histoire(s) en Dyle, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles, Racine, 2005).

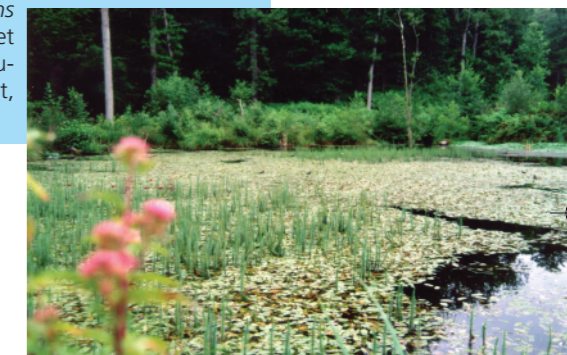
Petite anecdote : « Les « Pecawas » constituaient une bande de « chauffeurs » (voleurs) aux exploits redoutés dans les environs d'Ottignies. Leur quartier général était dit-on situé dans le fond de Warlombroux au Bois de Lauzelle. » (in Brabant wallon au fil des jours et des saisons, Éditions de l'ARC, 1998)

- Qualité de l'eau (IPO)
- ▲ Très mauvaise
 - ▲ Mauvaise
 - ▲ Moyenne
 - ▲ Bonne
 - ▲ Très bonne
 - Panneaux signalétiques du contrat de rivière



Un patrimoine naturel riche à sauvegarder

Le parcours de la Malaise est jalonné par différents sites naturels, dont le plus intéressant est le Bois des Rêves (partie naturelle en amont des infrastructures) composé de bois et de fonds humides situés en bordure de son cours. Ce site est protégé à l'échelle européenne par le programme Natura 2000. Plusieurs espèces protégées d'oiseaux y vivent dont le martin pêcheur d'Europe, le pic noir et le pic mar. Le Blanc-Ry coule dans le bois de Lauzelle, situé au nord de Louvain-la-Neuve. Ce massif boisé fait également partie d'un site naturel protégé par le programme Natura 2000. Le bois de Lauzelle, est constitué d'une forêt mélangée de ravins et de pentes d'aulnaies-frênaies, de hêtre et de chêne, de taillis de châtaigner et de bouleau. Son sous-bois est composé de muguet, myrtille, de fougère-aigle et de genêts.



Une mare du bois de Lauzelle

L'état naturel de la Malaise et du Blanc-Ry est relativement préservé

Les informations relatives à la qualité naturelle de la Malaise et du Blanc-Ry sont peu nombreuses. Néanmoins nous pouvons préciser que leur état naturel est relativement préservé grâce à leur parcours situé en partie en zones boisées ou humides. Ceci est particulièrement vrai pour le Blanc-Ry dont la physionomie naturelle est bien préservée. La plus grande partie de son parcours se situe dans le bois de Lauzelle et le protège des atteintes dues aux activités humaines.

Des feuillets d'information concernant les rivières environnantes (Ry Angon, Pinchart et Dyle) sont également disponibles sur simple demande au Contrat de rivière Dyle et affluents (010 62 10 53).



Le Blanc-Ry dans le bois de Lauzelle

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.



Protégeons notre rivière !

Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. À cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



Contacts utiles

Commune :

Ottignies-Louvain-la-Neuve (010 42 05 60)
Gestionnaire du cours d'eau :
Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

Associations :

Groupe PCDN d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
(010 42 05 66)
Habitat et Participation (010 45 06 04)

Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon
Rue Belotte, 3
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53
Fax : 010 62 57 42
E-mail : contrat.riviere@cbbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 13 000 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol.



La Malaise



Le Blanc-Ry



Des rivières qui coulent à côté de chez vous...

La Malaise et le Blanc-Ry contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la **Malaise** et du **Blanc-Ry**. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la Dyle. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces pan-

neaux, placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

La Malaise dans le Bois des Rêves



Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km²** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.